



____ Ville d'Osny

Procès-Verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 14 décembre 2012
à 20 H 30**

Chapelle du Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 14 Décembre 2012**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 14 décembre 2012.

Le quatorze décembre deux mille douze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le sept décembre deux mille douze s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET, M. Gwénohé JOSSE, M. Laurent ACHITEHENNI, M. Christian GOURMELEN Adjoints.

M. Jean BISEAU, M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Jean LABBE, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Laurence TEREKENKO, Mme Barbara DUMAS, M. David AIME, Mme Audrey TAMBORINI, Mme Jeannine VATIN, M. Marcel LALLIOT, Mme Maryvonne CARPENTIER, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

| | | |
|-----------------------------|---|---------------------------|
| M. Chaouki BOUBERKA | à | Mme Nicole SIEPI |
| M. Jean-Marc SEGURA | à | Mme Anne-Claire DEFOSSEZ |
| M. Mouhamadou Mustapha SECK | à | Mme Anne MOLLARD MINANGOY |

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Maurice DESCAMPS

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 32.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2012**

SOMMAIRE

Commission des Finances :

2012.128 FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

2012.129 BATIMENT : CONSTRUCTION DE LOCAUX PERMETTANT LE STOCKAGE DES COUCHES DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE POUR LA MISE EN CONFORMITE PSU – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE.

2012.130 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°4.

2012.131 FINANCES : AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS.

2012.132 RESSOURCES HUMAINES : REGIME INDEMNITAIRE FILIERE POLICE MUNICIPALE.

2012.133 RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOI.

2012.134 VOIRIE : AMENAGEMENT DE LA RUE ROGER ALNO – AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES – DISPOSITIF ARCC – ECOLE: AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

2012.135 VOIRIE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS SITUES RUE ROGER ALNO – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE.

2012.136 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE.

2012.137 AFFAIRES GENERALES : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
- ANNEE 2013.

Commission de l'urbanisme :

2012.138 URBANISME : AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA MODIFICATION DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE CERGY.

2012.139 URBANISME : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2012.79 : ARRET DU P.L.U.

2012.140 URBANISME : ARRET DU P.L.U. (LE DOSSIER EST CONSULTABLE AU SERVICE URBANISME)

2012.141 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT SUR LA PARCELLE AO N°66, SITUÉE 24 RUE DE GENCY.

2012.142 FONCIER : DOMAINE PRIVE COMMUNAL – CESSION EN 2 LOTS DU TERRAIN A BATIR CADASTRE AO N°66 SIS 24 RUE DE GENCY.

2012.143 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR ET D'UNE DECLARATION PREALABLE : DEMOLITION DE LA MAISON SISE 3 BIS PLACE DES IMPRESSIONNISTES ET EDIFICATION D'UN MUR DE CLOTURE.

2012.144 FONCIER : ECHANGE AVEC (OU SANS) SOULTE ENTRE LA PARCELLE AN N°174P POUR 64M² APPARTENANT A MME TROUDE ET LA PARCELLE COMMUNALE AN N°173P POUR 31M², 3 BIS PLACE DES IMPRESSIONNISTES.

Commission du développement durable, cadre de vie et patrimoine communal :

2012.145 VOIRIE : APPROBATION DU REGLEMENT DE VOIRIE ET DE COORDINATION DE TRAVAUX.

2012.146 ASSAINISSEMENT : FUSION DU SIARP ET DU SIAC-RCM - ADOPTION DES STATUTS. DESIGNATION DES DELEGUES.

2012.147 ORDURES MENAGERES : CHARTE D'UTILISATION DES « ESPACES AFFICHAGES » DES TOTEMS SIGNALETIQUES.

Commission sociale, petite enfance et logement :

2012.148 SOCIAL : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE PONTOISE » RELATIVE AU SERVICE D'AIDE-MENAGERE A DOMICILE.

2012.149 SOCIAL : TARIFICATION DES PLATEAUX REPAS POUR L'ANNEE 2013.

2012.150 SOCIAL : SUPPRESSION DU DISPOSITIF « PASS'LOCAL ».

2012.151 SOCIAL : RECONDUCTION DU DISPOSITIF ET DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'AIDE AU TRANSPORT DES SENIORS.

2012.152 SOCIAL : FIXATION DES LOYERS POUR LES LOGEMENTS D'URGENCE.

Commission culturelle :

2012.153 CULTUREL : REGLEMENT DU SALON « NEW ART'ITUDE ».

Motions :

2012.154 POUR UNE DESSERTTE DE CERGY PAR LE RER A DIGNE ET FIABLE.

2012.155 IL FAUT SAUVER LE PROGRAMME EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS (PEAD)

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 14 Décembre 2012**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 14 décembre 2012 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.

M. le Maire : Mesdames, Messieurs, bonsoir, merci d'avoir vaincu l'humidité après le froid pour ce soir. Avant d'ouvrir cette séance du conseil municipal, je voudrais vous faire part de la démission de Madame Nowicki, que nous avons récemment installée. Par courrier reçu en mairie le 10 décembre 2012, nous avons pris acte de sa demande de démission de conseillère municipale. Nous allons en informer les services compétents de la sous-préfecture et nous installerons probablement son successeur lors de la prochaine séance du conseil municipal. Les délais étaient trop courts pour le faire ce soir.

M. Jean-Claude Pinquet, Premier Adjoint au Maire, procède à l'appel.

M. Maurice Descamps est nommé secrétaire de séance.



M. le maire : Nous avons, en ce début de séance, à approuver trois P.V : ceux du 23 mars 2012, du 11 mai 2012 et du 15 juin 2012. Un de ces PV, appelle-t-il des remarques ou des demandes de corrections ?

M. Descamps : Je pense qu'à la page 19 du procès-verbal du 15 juin 2012, les propos de Mme Defossez ont été légèrement déformés. Il me semble qu'elle s'adresse à moi au lieu de M. Achite puisqu'elle déclare « vous siégez en tant que délégué au Conseil communautaire ». Or, M. Achite n'en est pas membre.

M. le Maire : Bien nous apporterons la correction.

M. Descamps : On peut demander à Madame Defossez ?

Mme Defossez : Je ne me souviens plus.

M. le Maire : A part cette correction, êtes-vous d'accord pour approuver ces trois procès-verbaux ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie. Les 3 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Je voudrais annoncer en amont de cette séance du conseil municipal, deux points qui seront examinés à la fin de l'ordre du jour : une motion sur les transports proposée par notre majorité, et un vœu proposé par Madame Defossez sur le programme européen d'aide aux plus démunis. Ces deux textes seront soumis au vote en fin de conseil municipal si vous le voulez bien. Je vous donnerai aussi une information sur des dossiers qui avancent un peu plus vite et qui nous contraindront, peut-être, à avoir une ou deux réunions supplémentaires d'ici la fin de cette année. Cela étant dit, nous allons donc aborder le premier point à l'ordre du jour : le débat d'orientations budgétaires. Je laisse la parole à Monsieur Aimé.

2012.128 FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Merci M. Aimé, je voudrais, au préalable, répondre à la remarque sur le PV du 15 juin faite par M. Descamps. En effet, les services ont procédé à la vérification. Madame Defossez s'adresse bien à Monsieur Achite par rapport à son intervention de la page 15. Le « vous », ne désigne pas Monsieur Achite mais la ville d'Osny. Le procès-verbal est bien conforme aux échanges qui avaient eu lieu. M. Descamps, vous avez demandé la parole.

M. Descamps : Je voulais d'abord remercier tous les collègues présents au conseil municipal, de leurs marques de sympathie, à la suite du petit accident domestique qui m'est arrivé. Je voulais ensuite poser deux questions à M. Aimé. La première concerne le FPIC .Il serait utile de donner, peut-être pour les membres ne siégeant pas à la commission des finances et également pour nos concitoyens, des informations sur ce fonds à savoir son objet, ses incidences financières chiffrées pour notre commune. La deuxième question porte sur le taux ou la capacité d'autofinancement (page 6) qui est à un niveau significatif pour 2013, 2014.

M. le Maire : M. Aimé, si vous voulez répondre.

M. Aimé : Oui, pour le FPIC, c'est une des conséquences de la réforme de la taxe professionnelle. Le principe est que les communes conservent les mêmes recettes que lorsqu'elles percevaient la taxe professionnelle, notamment les intercommunalités. Ce fonds de péréquation est appelé à évoluer au fil des années, malheureusement pas dans le bon sens, puisqu'au niveau gouvernemental, il est prévu de mettre en place progressivement des recettes à hauteur de 150 millions en 2012, 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, pour la globalité des communes de France. Dès lors, nous avons l'année dernière à peu près 30 000 € de FPIC à verser, et cette année nous prévoyons environ 60 000 €. Il s'agit donc d'une charge supplémentaire pour les communes que nous n'avions pas par le passé. Quant à la capacité d'autofinancement, en fait, on indique qu'elle est significative en 2013 et 2014, car elle permet malgré une augmentation des recettes moins rapide que les dépenses, d'avoir un résultat positif sur l'année, donc un bénéfice et non un déficit sur les années à venir 2013 et 2014. Et surtout, elle démontre que les choix politiques faits en début de mandature, qui permettent justement d'avoir un peu plus d'autofinancement, payent aujourd'hui. En effet, ces choix-là montrent qu'en 2013 et 2014 nous aurons toujours un autofinancement suffisant, pour pouvoir nous permettre d'avoir des emprunts à taux préférentiel et de faire des investissements nécessaires pour le bien de la commune.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres d'interventions dans ce débat qui avait été déjà fort nourri en commission des finances ? M. Lalmy, vous aviez déjà posé beaucoup de questions, nous vous avons répondu. Si vous reposez les mêmes, on essaiera de donner les mêmes réponses.

M. Lalmy : Je remarque qu'il n'y a aucun changement entre la commission et le conseil, c'est rassurant.

M. le Maire : Exactement.

M. Lalmy : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le rapporteur, ce débat d'orientations budgétaires qui prépare le budget 2013 de notre collectivité, a une importance particulière, puisque c'est le dernier budget que cette assemblée mettra véritablement en œuvre, et devrait être le budget qui, d'une certaine manière, clôture la mandature. Le budget 2014 sera préparé par votre

équipe, mais quoi qu'il arrive en mars 2014, une nouvelle équipe élue sur un nouveau projet ou qui sera un projet de continuité ou un projet de changement, exécutera le budget 2014. Celle-ci y apportera peut-être des modifications par rapport au débat qu'on aura eu. Ce débat s'inscrit dans un contexte national qui reste difficile au plan social et économique, l'augmentation du chômage se poursuit, un nombre croissant de nos concitoyens rencontre des difficultés de plus en plus importantes dans leur vie quotidienne malgré les efforts du gouvernement pour les atténuer. La situation financière de la commune reste globalement sans risques. Monsieur le rapporteur, vous nous dites que l'autofinancement reste à des niveaux que vous jugez satisfaisants, même si vous constatez un effet ciseau de la section fonctionnement que vous imputez en partie au gel des dotations de l'Etat, mais avouons ensemble que ce n'est ni un élément nouveau, ni un élément de surprise. J'imagine que vous l'aviez anticipé. Je note que vous semblez avoir engagé des efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, je suppose qu'il faut y voir les premiers effets de l'arrivée de notre contrôleur de gestion. Pour 2013, vous nous proposez des orientations budgétaires qui ne sont ni plus ni moins que la continuité de votre politique depuis le début du mandat. Je note que la priorité que vous avez décidé de donner à votre politique d'investissement pour rattraper le retard que vous aviez accumulé au cours des mandats précédents ne se dément pas. Malheureusement, on ne peut que constater les retards de vos projets, il suffit pour s'en convaincre de consulter le panneau que vous avez installé en ville. Vous annoncez des investissements massifs pour 2013 et 2014, pour pouvoir enfin, boucler ces projets. Nous jugerons sur pièce. Comme l'an dernier, vous laissez planer la menace d'une augmentation de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. J'imagine qu'une fois de plus, il faudra attendre le vote des taux pour être définitivement fixé. Nous avons eu une discussion, comme vous l'avez dit, tout à fait intéressante en commission. Vous avez répondu aux nombreuses questions que je vous ai posées et je vous en remercie. Je ne vais donc pas vous les reposer. Vous me permettrez de conclure en disant que comme les années précédentes, j'aurais préféré que ces orientations budgétaires dessinent une ville de demain, bâtie sur des valeurs de solidarité, d'égalité et d'humanisme, sur des politiques véritablement tournées vers les personnes, même si je note que vous annoncez au détour d'une phrase vouloir faire des efforts pour les associations notamment. Cette année, comme chaque année depuis votre élection, vous avez préféré nous faire l'inventaire de vos projets d'investissements en guise d'orientation pour l'avenir. Je ne partage pas tout à fait ces orientations. Je n'ajouterais rien de plus.

M. le Maire : Bien merci M. Lalmy, d'autres interventions ? Mme Defossez.

Mme Defossez : Monsieur le Maire, monsieur le conseiller délégué, chers collègues. Le débat que nous avons entre nous ce soir s'inscrit, vous l'avez rappelé brièvement, monsieur Lalmy l'a fait également, ça n'aura échappé à personne, dans un contexte de crise financière et économique au plan européen, comme au plan international. Au plan national, s'ajoute la situation dégradée des finances publiques et notamment l'importance de la dette de l'Etat qui a doublé depuis 2007. La crise que nous connaissons semble bien installée, avec pour conséquence une croissance économique prévue en 2013 faible. Quant à l'inflation anticipée, elle serait de l'ordre de 1.7, 1.8 % en 2013 contre 2 % en 2012. Dans ce contexte économique, effectivement, l'environnement financier des collectivités locales n'évoluera pas beaucoup. Il sera plus difficile d'emprunter et les conditions d'octroi des prêts aux collectivités devraient continuer de se durcir, compte tenu à la fois de la disparition de Dexia et de l'anticipation par les banques des ratios prudentiels de Bâle III du 16 décembre 2012. On peut espérer cependant que la mise en place de l'agence de financement des collectivités locales en 2013, lèvera en partie les tensions sur le marché du crédit. En ce qui concerne les recettes, les dotations de l'Etat, notamment la DGF, continuent de stagner. C'est une évolution qui a commencé il

y a déjà plusieurs années, vous l'indiquez vous-même, puisque vous nous dites que le BP 2013 s'inscrit dans ce contexte déjà amorcé, du gel des dotations de l'Etat, cela rend effectivement la construction des budgets plus difficile. On peut regretter évidemment que l'Etat n'accompagne pas davantage les collectivités locales, il n'en a hélas plus forcément les moyens. On peut considérer aussi que dans un contexte aussi dégradé de finance publique, il est légitime que les collectivités locales conjuguent leurs efforts avec ceux de l'Etat pour les redresser, même si, et c'est important de le rappeler, seulement 10 % de la dette publique est imputable aux collectivités locales. Toutefois, et c'est une nouveauté par rapport aux exercices budgétaires sous l'ancienne majorité, cela va se faire dans un cadre qui permet une plus grande solidarité entre les collectivités, c'est ce que prévoit la Loi de finances 2013 et c'est une bonne chose. En effet les mécanismes de péréquation vont s'intensifier, et qui pourrait s'élever contre des mesures qui renforcent la solidarité territoriale entre villes plus riches et villes moins riches ? Au bout du bout, ce sont nos concitoyens qui en ont le plus besoin, qui seront dans une situation moins difficile grâce aux efforts de solidarité. Pour en venir à la situation financière de la collectivité, telle que vous nous l'avez exposée, on retient principalement une chose : la réduction de notre capacité d'autofinancement. Alors, vous l'avez rappelé, et je le rappelle également, la capacité d'autofinancement, c'est particulièrement ce qui permet de financer les dépenses d'investissements. Vous vous félicitez qu'elle ne soit pas négative, mais elle ne peut pas être négative, il faut au moins qu'elle couvre les dotations aux amortissements ; donc, de toute façon, vous ne pouvez pas présenter un budget avec une capacité d'autofinancement négative, et c'est un indicateur essentiel pour mesurer justement la bonne santé financière de la collectivité. Or cette capacité d'autofinancement baisse, assez régulièrement depuis plusieurs années, ce qui ne laisse pas d'inquiéter. Ça veut dire que nos marges de manœuvre se réduisent. De plus, vous nous aviez indiqué lors du débat l'an dernier, que malgré une progression en 2009, l'autofinancement de la ville demeurait inférieur à la moyenne des villes de la strate. Cette année, vous ne nous donnez pas d'éléments de comparaison, on ne peut que supposer que la comparaison n'est pas favorable à la ville, sauf si vous me démontrez le contraire, et que sa situation relative s'est probablement encore dégradée. Vous faites état par ailleurs d'un effet ciseau, je vous cite « un effet ciseau de la section de fonctionnement » c'est-à-dire que les dépenses augmentent plus vite que les recettes, malgré, dites-vous, une maîtrise des charges à caractère général et en raison, dites-vous toujours, de la croissance des charges de personnel et de la stagnation des recettes, notamment des dotations de l'Etat. En fait, si l'on regarde les débats successifs depuis le début de ce mandat, c'est un peu le même constat chaque année. Je ne sais pas ce qu'il faut en conclure : est-ce que vous vivez au-dessus de vos moyens, ou bien vous ne faites pas les bons choix, ou bien la gestion n'est pas encore assez rigoureuse, ou un peu des trois, l'avenir nous le dira. Dans tous les cas, ce qu'on peut en retenir, c'est que la situation n'est pas nouvelle, et à l'évidence, les mesures que vous avez déjà prises et que vous voulez encore prendre, qui certes, ont des effets, heureusement, n'ont pas néanmoins tous les effets escomptés. Vous avez donc beau vouloir nous rassurer sur la situation financière de la ville, les éléments fournis restent préoccupants. Si j'en viens à vos orientations pour 2013, tout d'abord, je vais devoir faire hélas la même remarque que les années précédentes : nous n'avons encore une fois aucun élément sur l'évolution de notre ville, de sa population, du nombre de logements, l'évolution de l'emploi ou du chômage, des revenus etc... Si on n'en tient pas compte, on court le risque et on fait courir le risque aux Osnysois, de conduire une politique trop détachée des vrais besoins de la population et de naviguer un peu à vue. Seconde remarque préliminaire par rapport à vos orientations : l'an dernier, au même endroit et à peu près au même moment, lors de la présentation du rapport pour le débat d'orientations budgétaires, vous aviez commencé votre exposé en nous proposant une lecture rétrospective sur 3 ans, des principaux ratios financiers de la ville, ce qui était un progrès par rapport aux années précédentes car cela

permettait de mieux comprendre les grandes tendances de la situation financière, et donc, la pertinence des orientations proposées. Nous avons alors émis le vœu que vous poursuiviez sur cette voie, et qu'au débat d'orientations budgétaires suivant c'est-à-dire aujourd'hui, nous ayons une rétrospective sur 4 ans. Il n'en est rien, c'est dommage. Est-ce que les chiffres sont si mauvais que vous ne vouliez pas les communiquer ? Il est, en tout état de cause, difficile dans ces conditions de savoir exactement de quoi l'on parle, on ne sait pas bien d'où on part, on a donc du mal à voir où vous voulez conduire le budget de la ville. Vous indiquez par ailleurs comme une de vos orientations, je vous cite encore « le choix de ne pas impacter le pouvoir d'achat des Osnysois en n'augmentant pas les taux d'impositions ». C'est vrai, vous n'avez procédé qu'à une seule augmentation des impôts locaux, importante toutefois mais une seule, depuis le début du mandat, dont acte. Vous n'avez en revanche, jamais cherché à rendre la fiscalité locale plus juste et plus progressive. Nous vous avons régulièrement fait des propositions en ce sens que vous avez toujours rejetées. Vous n'avez jamais non plus hésité à augmenter régulièrement les tarifs des prestations de base, restauration scolaire, centres de loisirs, etc... de l'ordre de 2 % presque chaque année, pas tout à fait mais presque. Je dois reconnaître toutefois que vous avez amélioré et harmonisé les quotients familiaux, largement sur notre insistance il faut le dire. A contrario, l'insuffisance de l'offre de services publics dans certains secteurs essentiels ou le décalage dans le temps par rapport aux besoins, qui obligent les familles à recourir à des services privés plus chers, a un impact fort sur leur pouvoir d'achat. Vous nous permettrez donc de ne pas être entièrement convaincus par votre affirmation concernant le pouvoir d'achat, même si je note que vous indiquez de ne pas vouloir augmenter les tarifs en 2013, ce qui va dans le bon sens. En ce qui concerne les dépenses que vous prévoyez, pour ce qui est des charges à caractère général, vous dites vouloir les maintenir au niveau de 2012 sans impacter les prestations à destination des Osnysois. Nous verrons si vous tiendrez et l'objectif de maîtrise budgétaire, et le niveau et la qualité des services. Cela dit, un certain nombre de questions se posent toutefois, lorsque vous indiquez vouloir limiter les coûts, tout en sachant que vous aurez des dépenses nouvelles compte tenu de l'ouverture, ou la préparation de l'ouverture de nouveaux équipements, la médiathèque ou la maison de l'enfance par exemple. Où allez-vous trouver les gisements d'économie ? Quels sont les secteurs concernés ? Et comment garanzissez-vous le maintien de la qualité des services publics dans ce contexte de réduction des dépenses ? Vous nous promettez par ailleurs de la rigueur dans la gestion, et vous indiquez que les dépenses à caractère général n'augmenteraient pas, tout en maintenant ou renforçant certaines politiques, et vous citez, la vie associative, les clubs sportifs, l'éducation, l'action sociale. Est-ce que vous pourriez être un peu plus précis c'est-à-dire, nous dire parmi ces politiques, lesquelles verront leur budget maintenu, lesquelles verront leur budget augmenté et à quelle hauteur ? Et a contrario, quelles seront les actions ou les politiques sur lesquelles vous ferez des économies, est-ce que c'est la culture, la sécurité, la jeunesse, la vie des quartiers, l'insertion professionnelle ou toute autre chose ? A propos de l'insertion professionnelle, une question : pouvez-vous nous indiquer si vous allez recruter des jeunes sur des emplois d'avenir ? Je m'arrête un instant sur l'action sociale. Vous avez augmenté l'an dernier pour la première fois depuis le début du mandat la subvention au CCAS, sachant que nous vous avons alerté sur ce sujet depuis longtemps, car la situation des personnes en difficulté s'est aggravée ces dernières années. Si mes informations sont bonnes, vous envisagez de l'augmenter l'an prochain, ce que nous approuvons, car effectivement les besoins sont importants. Nous reviendrons sur ce point de l'action sociale en fin de conseil et je remercie publiquement monsieur le Maire, de nous avoir autorisé à vous présenter ce soir un vœu, bien que nous n'ayons pas été exactement dans les délais, Anne vous le présentera, je ne vais donc pas y revenir davantage maintenant. En ce qui concerne maintenant le programme d'investissements, nous nous réjouissons de voir enfin apparaître des investissements liés à la lutte contre le changement climatique, et à la

préservation de la biodiversité, et je voudrais dire à madame Duflos que nous regrettons vivement de ne pas avoir pu participer aux ateliers qui ont été organisés récemment, tout simplement pour des raisons d'indisponibilités professionnelles. En revanche, le reste de votre programme d'investissements est le rappel des opérations dont vous nous parlez depuis 4 ans, non pas que ces opérations ne soient pas intéressantes, bien au contraire, mais il n'y a rien de neuf par rapport aux années précédentes si ce n'est que nous arrivons en principe dans une phase plus opérationnelle. La seule nouveauté, est la réhabilitation des courts de tennis au Fond de Chars. On ne voit toujours rien en revanche sur les équipements et les aménagements qui permettraient de mieux relier nos quartiers les uns aux autres, on ne voit pas non plus de quelle façon vous anticipez l'arrivée des populations dans les programmes de logement en cours et à venir. On risque donc d'aggraver l'écart entre les services et les besoins. D'une façon générale, sur votre programme d'investissements, nous continuons de regretter qu'il arrive un peu tard. Nous allons construire en 2013 et 2014 des équipements qui auraient dû être construits bien plus tôt, si l'on voulait offrir un bon niveau de service aux Osnysois et accueillir les nouvelles populations dans de bonnes conditions, et malheureusement, ces investissements ont lieu de surcroît à l'heure où le crédit devient plus rare et emprunter devient de plus en plus cher. Pour conclure, je dirais qu'il est toujours un peu difficile de débattre d'orientations budgétaires quand les termes posés restent un peu imprécis. Une chose malheureusement est sûre, la situation financière de la ville est de plus en plus difficile et contrainte, parce que les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes, vous le constatez vous-même, parce que votre capacité d'autofinancement se dégrade et parce que vous devez faire face à des dépenses d'investissements dans un contexte financier devenu plus difficile. Et votre volonté affichée de maîtriser les dépenses de fonctionnement, sans que l'on sache à quelle hauteur exactement, ni comment, peut faire craindre une poursuite de la dégradation et des marges de manœuvres financières de la ville et des services rendus à la population, merci.

M. le Maire : M. Gourmelen

M. Gourmelen : Oui Monsieur le maire, merci de me permettre de répondre sur un point que je crois connaître. J'ai relevé que Madame Defossez, nous disait : vous ne présentez pas d'indications précises sur l'évolution des logements à construire. Je voudrais simplement rappeler ce qui a été dit à plusieurs reprises autour de cette table, et dans les bureaux de la Communauté d'Agglomération en séance publique. Sur les treize communes de l'agglomération, il y a deux communes qui sont en train de remplir, ce qui s'appelle le PLH, le Plan Local de l'Habitat : la commune de Cergy et la commune d'Osny. Monsieur Marsac, président de la commission ad hoc, mais aussi maire de Jouy-le-Moutier, est le premier à dire qu'il constate que, depuis qu'il est aux affaires, la commune d'Osny respecte à la lettre les projets de mise en chantier de logements. Je voudrais préciser et vous le verrez tout à l'heure d'ailleurs dans les dossiers d'urbanisme que je serai amené à présenter, dans l'un des deux dossiers, la CACP a fait des erreurs de calculs sur le nombre de logements que nous avons à construire. Si ma mémoire est bonne, je crois me rappeler que nous avons décidé de réaliser sur la mandature 600 logements. Or, depuis trois mandatures, nous faisons 600 logements par mandature, cela veut dire 100 logements par an, en moyenne et nous tenons le cap. Alors je voudrais également vous préciser, mais vous le savez très certainement par vos amis politiques, que le plan de l'habitat intercommunal ne sera pas respecté à la fin de la mandature, puisqu'on est passé de 1300 à 1656 logements demandés par l'Etat et que les communes tenues par vos amis politiques sont incapables de contribuer à réaliser ces équipements. Alors, cela étant dit, nous avons, et je pense que ce sera l'objet d'une intervention de notre Maire tout à l'heure, nous avons des projets à l'étude depuis un certain nombre d'années, mais il y a des problèmes fonciers, des

problèmes juridiques, des problèmes de succession qui complexifient les dossiers. Vous avez beau dire, de temps en temps, que nous prenons du retard mais vous constaterez que dans les communes limitrophes, il en va de même ! Pour ma part, j'affirme que sur le plan de l'urbanisme, la commune d'Osny respecte à la lettre tous les engagements pris durant ces dernières mandatures concernant la construction de logements. A vous de prouver le contraire !

Mme Defossez : Mais je n'ai jamais dit le contraire, j'ai dit qu'il fallait anticiper l'arrivée des populations nouvelles dans votre offre de services, c'est cela que j'ai dit, je n'ai pas dit que la commune ne construisait pas, bien au contraire.

M. le Maire : Je vais répondre sur le programme d'investissements. Je voudrais quand même rappeler à l'assemblée que nous avons un programme d'investissements sur cette mandature assez ambitieux, avec la médiathèque, la maison de l'enfance, la requalification de la Maison des Associations, l'agrandissement du Foyer de la Belle Epoque et la reconstruction de la poste. Effectivement, il y a un certain nombre de projets pour lesquels nous avons pris du retard par exemple le plan d'aménagement de la Place des Impressionnistes car nous sommes dans l'attente de la validation de l'ABF, mais ce dossier est activement suivi par le Directeur des services techniques. En ce qui concerne les projets subventionnables par la CACP, celle-ci demande de freiner nos investissements, c'est important de le savoir. En effet pour le PPI qui devait se terminer en 2014, la CACP demande maintenant de le faire glisser sur 2015, voire sur 2016 sur certains programmes. Cette précision me permet de répondre à M. Lalmy à qui je n'avais pas donné cette réponse lors de la commission des finances. Ces reports du PPI entraînent un retard de subventions que nous pourrions attendre de la CACP et généreront, peut-être, des recours à l'emprunt à un taux plus fort et un certain retard des investissements. Je laisse à M. Aimé le soin de préciser ces points. Par ailleurs, pour ce qui est des déplacements, nous sommes aussi, avec la CACP, en train de discuter au niveau du PDUIF (plan de déplacement urbain de l'Île-de-France), où quelques questions se posent. Ce nouveau PDUIF devait être adopté par la communauté d'agglomération lors de son dernier conseil, le 23 octobre. Il semblerait que ce PDUIF essaie de prendre en compte certains éléments de la communauté d'agglomération. Nous avons évoqué, entre autres, le souhait de la communauté d'agglomération de vouloir construire cette fameuse ZAC de l'Oseraie, si elle voit le jour, un jour. Et nous avons demandé la prise en compte de ces déplacements liés à l'arrivée des nouvelles populations puisque c'est un programme de plus de 500 logements qui devrait voir le jour à terme. Sur ce dernier point, j'ai la sensation que c'est un peu reporté. Voilà ce qu'il en est pour les déplacements. Je regrette que nous n'ayons pu avoir ce débat lors de la commission des finances, ce qui nous aurait permis de vous apporter aujourd'hui des réponses plus circonstanciées.

M. Aimé : Merci Monsieur le Maire, je vais en effet essayer de répondre aux différentes interrogations des membres de l'opposition. Je tiens à faire remarquer que si des membres avaient été présents lors de la commission des finances, certaines questions posées ce soir auraient pu être évitées puisque nous y avons déjà répondu. Pour ce qui est de votre présentation, je relève de nombreuses contradictions, je vais donc, essayer de reprendre certains thèmes évoqués. Au début de votre intervention, vous indiquez une crise économique internationale, européenne, mondiale, donc vous découvrez ce phénomène. En effet, nous l'avions pressenti dans les années précédentes. Ceci explique notre choix d'essayer de générer des financements suffisants qui nous permettent aujourd'hui, justement, de ne pas augmenter les impôts. Pour rappel, lors des premiers budgets, vous nous conseilliez, à l'époque, d'augmenter notre emprunt, nos taux d'endettements, qui sont plus forts, puis de pratiquer un abattement supplémentaire. Ceci aurait eu pour conséquence, aujourd'hui, de se retrouver avec un autofinancement quasiment nul et, de ce fait, une obligation

d'augmenter les impôts. Ainsi, en termes de gestion, je ne suis pas certain que ça aurait été la meilleure solution possible. Ensuite, pour ce qui est des éléments chiffrés, vous nous reprochez un manque de chiffres, alors que, les années précédentes, vous invoquiez un excès de chiffres. Aujourd'hui, nous vous présentons le débat d'orientations budgétaires et non le budget. Je me souviens d'une de vos observations des années passées : « ce que vous nous présentez n'est pas un débat d'orientations budgétaires, mais c'est votre budget ». Je vous le répète, nous sommes en débat d'orientations budgétaires présenté, certes, avec quelques indications chiffrées mais non le détail. C'est pourquoi, il ne pourra pas vous être donné aujourd'hui d'explications sur les différentes augmentations ou diminutions de certains postes. Sur les dépenses à caractère général, en effet, nous comptons les maîtriser, mais comme pensent le faire l'ensemble des collectivités locales et notamment la CACP. A titre de comparaison, en commission des finances de l'agglomération de Cergy-Pontoise lundi dernier, pour les charges à caractère général, l'agglomération prévoit dans son budget puisque c'est le budget qu'elle présentait, une diminution de 5,2 %. Nos souhaits sont de répondre aux attentes des Osnysois, de ne pas augmenter l'imposition, et, donc, de respecter notre programme en termes d'investissement et en termes de fonctionnement.

M. le Maire : D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Caillaud.

M. Caillaud : Merci Monsieur le Maire, je voulais juste poser une question à Madame Defossez. Elle évoque le recours par les familles à des services privés. Quels sont-ils ? Que représentent-ils financièrement ?

Mme Defossez : Ce que je veux dire, c'est par exemple, si le nombre de places en crèche est insuffisant, on va avoir recours à des assistantes maternelles, c'est l'exemple qui vient à l'esprit le plus rapidement. S'il n'y a pas assez de clubs sportifs soutenus ou qui ne sont pas assez soutenus par les collectivités, on va aller dans les clubs privés. Il ne s'agit pas de dénigrer, l'offre privée, c'est pour indiquer, qu'elle est, en règle générale, plus chère que l'offre publique tout simplement parce qu'il n'y a pas de système de quotient familial en général, ne serait-ce que pour ça. C'est cela que je voulais dire.

M. le Maire : M. Caillaud

M. Caillaud : Alors ce n'est pas le cas de notre ville, parce que je crois qu'il y a une maison de l'enfance qui va se créer et il y a de nombreuses adhésions dans les clubs sportifs.

Mme Joachim : Madame Defossez, je connais peu de villes qui répondent entièrement à la demande des familles en matière de places en crèche. Nous faisons notre maximum, quatre places supplémentaires ont été réservées par la ville cette année à la crèche de Boissy l'Aillerie pour augmenter notre capacité d'accueil.

M. le Maire : Et sur cet exemple précis, je pense à la future maison de l'enfance. Elle fait partie, entre autres, des programmes retardés au niveau subvention par la CACP, comme je l'ai indiqué précédemment. Nous nous en expliquerons probablement au niveau de la CACP. Donc je pense que nous avons pris en compte, cette problématique des places de crèches puisque Mme Joachim vient de parler des places à Boissy l'Aillerie que nous venons de réserver, et puis il y aura ces futurs 45 berceaux, dans le cadre de la maison de l'enfance.

Mme Joachim : J'ajoute que trois nouvelles assistantes maternelles ont été recrutées et que 15 places sont réservées aussi auprès de la crèche de Babilou depuis trois ans. Je pense qu'on a fait un effort considérable.

M. le Maire : Merci pour votre effort Madame Joachim. Bien, y a-t-il d'autres interventions dans ce débat d'orientations budgétaires ? Je vous rappelle qu'il n'est pas soumis à un vote, c'est un simple débat. S'il n'y a plus d'interventions, nous clôturons ce débat d'orientations budgétaires. Nous allons passer au point n° 2.

L'assemblée prend acte

~~~~~

**2012.129 BATIMENT :** CONSTRUCTION DE LOCAUX PERMETTANT LE STOCKAGE DES COUCHES DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE POUR LA MISE EN CONFORMITE PSU – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE.

***Rapporteur : Mme Siepi***

**M. le Maire :** Des demandes d'explications ? Nous allons procéder au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.130 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°4.

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Des demandes d'explications ? Donc nous procédons au vote, des votes contre ? Des abstentions ? 6 abstentions. Je vous remercie pour son adoption à la majorité.

VOTE : A LA MAJORITE, 6 abstentions dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et une du groupe de l'opposition « Osny notre ville »

~~~~~

**2012.131 FINANCES :** AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS.

***Rapporteur : M. Aimé***

**M. le Maire :** C'est une délibération traditionnelle comme je vous le disais, qui s'inscrit dans notre volonté d'aider les associations. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame Siepi.

**Mme Siepi :** Merci Monsieur le Maire, je souhaite simplement donner une précision. Nous allons voter le versement des 3/12<sup>ème</sup> pour les associations sportives notamment. Mais je souhaiterais auparavant informer mes collègues des oppositions qui, malheureusement, étaient absents le jour de la cérémonie consacrée « aux meilleurs sportifs », des remerciements très chaleureux adressés à la ville par les associations, pour les soutiens logistiques qu'elles ont, toutes, au cours de leurs manifestations mais également, pour l'écoute et la

réactivité dont la ville fait preuve vis-à-vis des demandes qu'elles nous formulent. Ces remerciements nous ont fait chaud au cœur.

**M. le Maire :** Des demandes d'interventions, explications supplémentaires ? Je pense Madame Siepi qu'on peut associer les services sur les remerciements. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.132 RESSOURCES HUMAINES : REGIME INDEMNITAIRE FILIERE POLICE MUNICIPALE.

Rapporteur : M. Pinquet

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Des votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption à l'unanimité. Le point suivant, toujours monsieur Pinquet, création d'emploi.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2012.133 RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOI.**

Rapporteur : M. Pinquet

**M. le Maire :** Demande d'explications ? Madame Defossez.

**Mme Defossez :** Si je comprends bien, c'est le seul agent qui remplit ces conditions. Est-ce qu'il y a d'autres agents qui sont sur le point de les remplir ?

**M. Pinquet :** En fait il y avait 9 agents, qui remplissaient les conditions pour bénéficier d'un CDI : un psychologue, deux professeurs de musique, un professeur de danse, 4 adjoints techniques et un adjoint d'animation. 8 ont accepté leur transformation de CDD en CDI. Un agent a refusé pour un motif personnel, en fait, il s'agit d'une personne qui ne travaille que 8H par semaine. Pour 7 des 8 agents, les postes existaient déjà au tableau des effectifs. Aujourd'hui, on vous demande de créer ce huitième poste, qui lui n'existait pas au tableau.

**M. le Maire :** Merci monsieur Pinquet, donc nous allons procéder au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.134 VOIRIE : AMENAGEMENT DE LA RUE ROGER ALNO – AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES – DISPOSITIF ARCC – ECOLE : AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

Rapporteur : M. Descamps

M. Descamps : Merci monsieur le Maire, ce projet de délibération porte sur une question de voirie : l'aménagement de la rue Roger Alno. Je rappelle qu'elle est dans le prolongement de la rue Paul Doumer, et qu'elle démarre entre le chemin de la Côte Bizières et le chemin de la Côte d'Imarmont, elle dessert notamment l'école d'Imarmont.

M. le Maire : Des demandes d'éclaircissement par rapport à ce dossier ?
Monsieur Lalmy

M. Lalmy : Oui monsieur le Maire, monsieur Descamps. En fait ma question est un peu annexe, liée à la réunion sur la fibre que nous avons eue il y a quelques jours. D'abord je vous remercie pour cette réunion qui était très intéressante. Un des points qui a été abordé par France Télécom, c'est la question du déploiement de la fibre, justement, là où les réseaux n'étaient pas enfouis. France Telecom devait vérifier les poteaux et cela générerait des surcoûts notamment pour les futurs abonnés. Si je me souviens bien, de mémoire, le raccordement en aérien coûte 249 euros au lieu de 99 euros en enterré. En l'état actuel, avez-vous déjà une sorte de plan ou des prévisions sur l'enfouissement des réseaux de façon à ce que France Telecom attende quelques mois de plus pour tirer les fibres sur les poteaux s'il y a un projet d'enfouissement des réseaux.

M. Descamps : De toute façon, monsieur Corbasson de France Telecom a affirmé que le déploiement de la fibre optique en réseau aérien, resterait en réseau aérien. C'est-à-dire que les poteaux seraient légèrement surélevés. Une fibre optique passerait au-dessus des fils téléphoniques, avec une descente, éventuellement pour alimenter 5 maisons en réseau aérien. Alors si jamais des travaux d'enfouissement sont faits d'ici là, je pense tout à fait normalement, que France Télécom ou Orange utiliseront les fourreaux et les réseaux réalisés.

M. Lalmy : Je me suis mal exprimé : en fait, ce que je ne voudrais pas qu'il arrive, c'est que, sur une rue que la commune aura l'intention d'enfouir, on va dire dans trois ans, France Télécom tire ses câbles en aérien dans un an.

M. Descamps : Je ne sais pas si vous aviez vu les débats, mais les gens sont pressés depuis que monsieur le Maire a annoncé le 19 janvier 2012, l'arrivée de la fibre en 2012. Ils la veulent tous, en aérien ou pas. Alors on sait que le réseau aérien sera traité un peu de manière différente parce qu'il coûte un peu plus cher. Monsieur Corbasson l'a très bien précisé, il faut une nacelle, trois agents, un blocage peut-être de rue par certains endroits, c'est effectivement plus coûteux.

M. le Maire : Le débat n'est pas sur la fibre optique, il a eu lieu avant-hier.

M. Descamps : Ce que je peux dire, c'est qu'il y a de toute façon, des réunions de concessionnaires. Ces dernières, monsieur Polakowski ne me contredira pas je crois, permettent de savoir ce que les opérateurs vont faire comme travaux dans les mois, les semaines à venir. Effectivement, il vaut mieux peut-être attendre quinze jours, trois semaines, un mois, savoir si l'on va faire une saignée ou une tranchée plutôt que de mettre un fil aérien, je suis d'accord avec vous, mais ça, ce n'est pas nous qui décidons.

M. le Maire : Je pense que la question de monsieur Lalmy porte sur la définition d'un programme d'enfouissement des réseaux au sens large. Ce sont des opérations très très coûteuses. Il y a des voies qui appartiennent à la communauté d'agglomération, il y a des voies départementales. Cela est en train de se mettre en place, mais vous dire que dans deux ans, ou dans trois ans on fera, telle voie plutôt qu'une autre, nous ne pouvons pas vous le dire aujourd'hui.
Madame Duflos.

Mme Duflos : Oui monsieur le Maire, je vais rebondir sur ce que vous venez d'évoquer. Il n'y a pas dans ce secteur de travaux de programme sur trois, quatre ans. On voudrait bien, mais il n'y a pour ainsi dire plus aucune aide. Lorsqu'on demande à France Télécom de changer un poteau vétuste, on a du mal ! Il faut qu'il soit tombé ou bien qu'il y ait un problème de sécurité pour que la société intervienne. Je reviens quand même sur la réunion de la fibre optique. Les gens ont bien réalisé que le coût serait moindre en souterrain qu'en aérien. Il y a un autre point à évoquer : les participants ont découvert mercredi soir dernier que si le réseau est aérien actuellement, il restera aérien lors de l'installation de la fibre. Et il est vrai qu'on ne peut pas affirmer, on fera telle rue l'année prochaine, dans deux ans, parce que ce sont des travaux très coûteux. Par contre, on ne veut pas saupoudrer. Ainsi, si une rue est longue en linéaire elle sera faite en tronçons, mais on essaiera de tout faire. On a fait la rue Pissarro, en totalité ! Pour la rue Alno, on va essayer mais ce n'est pas le même contexte. Il s'agit, aussi, d'une partie ancienne de la ville. Il faut rappeler qu'à l'origine, l'enfouissement des réseaux était fait pour les quartiers anciens pour garder le caractère traditionnel. Dans le Vexin, les communes ont eu beaucoup de crédits dans le passé, monsieur Gourmelen ne va pas me contredire, parce que quelques maires, importants au sein de conseil général, ont soutenu la politique d'enfouissement. Beaucoup de petits villages du Vexin ont complètement enfoui parce qu'à la base, il fallait protéger le paysage traditionnel des villages. Donc, la rue Alno sera privilégiée et après on verra, au cas par cas, car les coûts sont très très importants. Si on doit faire des investissements, il y aura des priorités. Dès lors, je ne prendrai même pas l'engagement de dire chaque année on va enfouir sur une rue, tellement c'est onéreux sans aide financière de l'extérieur.

M. le Maire : Merci pour cette réponse plus détaillée. Je dirais simplement que le coût cité par Orange aujourd'hui est de 249 euros parce qu'Orange est le seul, aujourd'hui à le proposer. J'ai bien cru comprendre que si d'autres opérateurs venaient à proposer ce genre de prestations, contrairement à ce qui se passe, je dirais dans 99 % des autres domaines, on irait plutôt vers une baisse de ce raccordement. Nous allons revenir à cette délibération numéro 7. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

2012.135 VOIRIE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS SITUES RUE ROGER ALNO – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE.

Rapporteur : M. Descamps

M. le Maire : Des demandes d'explications ? Nous allons procéder au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

2012.136 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE.

M. le Maire : Point 9 les affaires générales, décisions du Maire, c'est sans débat, c'est un donné acte. Simplement, monsieur Lalmy avait posé une question sur la décision numéro 6, qui porte sur un montant assez important je dirais même très

très important. Si vous voulez, nous pourrions vous donner connaissance de l'origine de cette procédure dont nous nous en étions déjà expliqués lors de la commission des finances. Nous avons les réponses sur les interrogations que vous vous posiez.

PREND ACTE

~~~~~

**2012.137 AFFAIRES GENERALES : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS - ANNEE 2013.**

Rapporteur : M. Pinquet

**M. le Maire :** Demande d'explications ? Des questions ? Je passe cette délibération au vote, y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.138 URBANISME : AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA MODIFICATION DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE CERGY.

Rapporteur : M. Gourmelen

M. Gourmelen : Comme vous le savez, quand une commune modifie son plan local d'urbanisme, le PLU, autrefois plan d'occupation des sols, les communes limitrophes sont toujours consultées pour donner leurs avis.

Pour ne pas faire de misère au futur Maire de Cergy, monsieur Jeandon, qui sera intronisé je crois, au début du mois de janvier, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. le Maire : Des demandes d'explications complémentaires ? On passe au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour votre vote à l'unanimité. Je vais laisser la parole à monsieur Gourmelen pour nous faire part du retrait d'une délibération concernant le PLU d'Osny.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2012.139 URBANISME : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2012.79 : ARRET DU P.L.U.**

Rapporteur : M. Gourmelen

**M. Gourmelen :** Grâce à l'administration française, grâce à certains fonctionnaires zélés qui ne sortent pas souvent du périphérique et qui ne connaissent pas ce que c'est la petite banlieue ou la grande banlieue, on nous a demandé de retirer la délibération que nous avons prise le 15 juin 2012. Peut-être le Maire pourra-t-il vous en parler sur les tenants et aboutissants des discussions intéressantes que nous avons eues avec la préfecture, sachant que non seulement le Préfet mais également le Président de la communauté d'agglomération nous donnent raison.

Lecture du rapport

Mais l'on voit, de la part de la personne de la DDT, quelques méconnaissances sur le contenu du dossier. Les précisions n'étaient pas de nature à modifier le PLU mais, il était souhaité que le contenu des pièces du PLU soit légèrement modifié, et on nous a demandé de procéder au retrait de la délibération pour arrêter un nouveau projet de PLU qui sera l'objet du dossier suivant. Alors fidèle à nos engagements, et au respect de la légalité, et pour faire plaisir à cette personne de la DDT, il est proposé par la commission d'urbanisme, d'émettre un avis favorable sur le retrait de la délibération 2012 79 du 15 juin 2012, sachant que dans la minute suivante, nous allons bien sûr reprendre une position, conforme aux desiderata de la DDT.

**M. le Maire :** Je ne vais pas refaire l'historique des échanges que l'on a eus avec les services de la DDT, qui portaient à 90 % je dirais, sur des problèmes de forme et pour le reste, sur des incompréhensions de chiffres qui avaient été communiqués ou mal communiqués, mais non pas par nos services qui avaient donné les bons chiffres. Des demandes d'explications complémentaires ? Je vous propose de passer au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de ce retrait à l'unanimité. Donc le point numéro 4, en fait c'est le dépôt du nouveau PLU, la révision du PLU de la commune d'Osny, monsieur Gourmelen.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.140 URBANISME : ARRET DU P.L.U.

Rapporteur : M. Gourmelen

M. Gourmelen : Comme nous avons de la suite dans les idées, que nous voulons respecter, madame Defossez, le PLH de la commune d'Osny qui a été proposé à nos électeurs la dernière fois, nous allons proposer au conseil municipal d'arrêter un nouveau plan local d'urbanisme. Nous avons pris les précautions d'usage avec l'administration de façon à ce que nous ne soyons pas à nouveau, si vous me permettez ce terme, « retoqué ». Nous retirons le projet précédent, puis nous proposons au conseil municipal d'accepter les modifications préconisées par la DDT.

Vous avez le détail des considérants page 47, et vous verrez que l'administration française est toujours très simple puisque nous avons 8 Vu, et 5 considérants. Ce nouveau projet de PLU est conforme aux demandes de l'administration française, et notamment de la fameuse DDT à laquelle je faisais référence tout à l'heure.

M. le Maire : Demande d'explications complémentaires ? Nous allons procéder au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions.

VOTE : A LA MAJORITE, 5 abstentions du groupe de l'opposition « Une Ambition pour Osny »

~~~~~

**2012.141 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT SUR LA PARCELLE AO N°66, SITUEE 24 RUE DE GENCY.**

Rapporteur : M. Biseau

**M. le Maire :** Merci monsieur Biseau, des demandes d'informations complémentaires ? Nous procédons au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.142 FONCIER : DOMAINE PRIVE COMMUNAL – CESSION EN 2 LOTS DU TERRAIN A BATIR CADASTRE AO N°66 SIS 24 RUE DE GENCY.

Rapporteur : M. Biseau

M. Biseau : Pour répondre à une question qui avait été déjà posée lors de la réunion de la commission, il y a une différence que vous avez remarquée de 6 m², c'est simplement un problème de bornage.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explications ? Monsieur Descamps.

M. Descamps : Une simple remarque, je ne sais pas si ça a de l'importance, on parle d'une mise en vente à l'agence ORPI rue Aristide Briand et les tampons sont de ORPI à Pontoise.

M. Pinquet précise qu'il s'agit de la même agence.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2012.143 URBANISME :** AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR ET D'UNE DECLARATION PREALABLE : DEMOLITION DE LA MAISON SISE 3 BIS PLACE DES IMPRESSIONNISTES ET EDIFICATION D'UN MUR DE CLOTURE.

Rapporteur : Mme Carpentier

**M. le Maire :** Bien, merci madame Carpentier, y a-t-il des demandes d'explications complémentaires ? Madame Mollard.

**Mme Mollard Minangoy :** Monsieur le Maire, madame Carpentier, compte tenu de l'intervention que nous allons être amenés à faire concernant la prochaine délibération, notre groupe s'abstiendra sur celle-ci.

**M. le Maire :** Nous allons donc procéder au vote, des votes contre ? Des abstentions ? 5. Je vous remercie pour son adoption à la majorité. Effectivement, la délibération suivante est liée au même terrain, monsieur Pinquet.

**VOTE : A LA MAJORITE, 5 abstentions du groupe de l'opposition « Une Ambition pour Osny »**

~~~~~

2012.144 FONCIER : ECHANGE AVEC SOULTE ENTRE LA PARCELLE AN N°174P POUR 64M² APPARTENANT A MME TROUDE ET LA PARCELLE COMMUNALE AN N°173P POUR 31M², 3 BIS PLACE DES IMPRESSIONNISTES.

Rapporteur : M. Pinquet

M. le Maire : Demande d'intervention ? Madame Mollard.

Mme Mollard Minangoy : Monsieur le Maire, monsieur le Maire adjoint et chers collègues. Lors de la commission d'urbanisme, j'avais réservé le vote de mon groupe car l'estimation de France Domaine n'était pas encore connue. A ce jour, vous nous proposez de verser 6 930 € à madame Troude, ce qui, sur le principe paraît un montant important, dans la mesure où une partie de la parcelle est un trottoir déjà entretenu par la ville. Par ailleurs, vous annoncez des travaux de démolitions et de constructions d'un mur entièrement à la charge de la commune, sans nous informer du coût de ces travaux. L'usage de la parcelle ainsi libérée sera, si j'ai bien compris vos explications lors de la commission d'urbanisme, destiné au stationnement des véhicules. Dans un site en pleine mutation il est dommage qu'il n'ait pas été plutôt un aménagement paysager, afin de mettre en valeur les perspectives de la future médiathèque, de la Maison de l'enfance et de la Maison des Associations rénovée. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. le Maire : Monsieur Pinquet souhaite répondre ?

M. Pinquet : La propriété qui va être démolie nous appartient et ce n'est pas à cause de cet échange qu'on va démolir. D'une façon comme d'une autre, on aurait démoli. La régularisation de cette emprise pour notamment l'élargissement de la rue Aristide Briand, régularisation qui n'avait pas été faite en son temps, nécessite un réaménagement de la part de madame Troude qui va réaliser sur la partie qu'on lui cède, un garage. Les prix résultent d'une évaluation des domaines : elle est ce qu'elle est. Pour ce qui est du mur, comme je l'avais dit en commission d'urbanisme, il n'est pas mitoyen mais il sera effectivement construit sur notre propriété, ce qui revient à dire que sa construction nous incombe légalement. Alors, pourquoi un échange ? Parce que tout simplement, sur le plan fiscal, un échange est beaucoup moins taxé que deux ventes. Enfin pourquoi démolir ? Parce que tout simplement, lorsque le réaménagement de la Place des Impressionnistes sera terminé, la démolition permettra une meilleure visibilité pour dégager sur la rue Aristide Briand.

Mme Duflos : Juste un mot pour l'aménagement paysager. Il est impossible de faire l'aménagement paysager de ce côté-là, il faut aménager, améliorer la circulation pour la sortie sur la rue Aristide Briand des usagers de la médiathèque, de la maison de l'enfance et de la maison des associations. Il y aura un mail planté de l'autre côté, on ne va pas oublier l'aménagement paysager, comptez sur moi pour le regarder de très près, mais dans cette partie-là, c'est absolument impossible.

M. le Maire : Merci pour ces précisions, d'autres interventions ? Non, nous allons procéder au vote, y a-t-il des votes contre ? 5 abstentions. Je vous remercie pour son adoption à la majorité.

VOTE : A LA MAJORITE, 5 abstentions du groupe de l'opposition « Une Ambition pour Osny »



2012.145 VOIRIE : APPROBATION DU REGLEMENT DE VOIRIE ET DE COORDINATION DE TRAVAUX.

Rapporteur : Mme Besnouin

M. le Maire : Des demandes d'interventions ?

Mme Duflos : J'attire votre attention sur le titre du règlement de voirie qui vous a été communiqué. Cela a l'air anodin de voir « règlement de voirie et de coordination de travaux de la ville d'Osny », pourtant ce n'était pas si évident. A l'origine le titre était « règlement de voirie de la CACP » : et donc, il a fallu négocier avec la CA pour modifier ce titre. Le contenu technique a été élaboré en complète concertation entre les services de la CA et des communes, mais cela donnait quand même une impression de tutelle de la communauté d'agglomération sur ce qui se passerait sur la voirie des communes. Il est vrai que ce document est un document qui va être utilisé non pas pour s'opposer aux concessionnaires, mais pour avoir un poids plus important, afin qu'ils respectent les règles et qu'ils soient dans les clous lorsqu'ils font des travaux sur les espaces publics des communes. Mais il a fallu quand même échanger, et monsieur Hopin est venu rencontrer M. le Maire, afin que nous lui précisions que l'on ne contestait pas le travail commun, mais que l'on tenait à la modification du titre. Je rappelle qu'à l'origine, la CA a refait son règlement de voirie communautaire, parce que le sien datait de 1996 : elle a donc souhaité saisir cette occasion pour réaliser un règlement commun. Il est commun dans le contenu, mais chaque commune a son règlement, et j'ai vraiment insisté parce que le titre est aussi important que le contenu.

M. le Maire : Merci pour ces précisions, y a-t-il d'autres demandes d'explications ? Nous allons procéder au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2012.146 ASSAINISSEMENT : FUSION DU SIARP ET DU SIAC-RCM - ADOPTION DES STATUTS. DESIGNATION DES DELEGUES.**

Rapporteur : M. Vermandel

**M. le Maire :** Je pense que madame Duflos, monsieur Czarnecki et monsieur Descamps acceptent d'être nommés. Ce sont les mêmes délégués que précédemment. Y a-t-il des demandes d'explications complémentaires ? Je soumetts cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.147 ORDURES MENAGERES : CHARTE D'UTILISATION DES « ESPACES AFFICHAGES » DES TOTEMS SIGNALETIQUES.

Rapporteur : M. Lalliot

M. le Maire : Merci monsieur Lalliot, demandes d'interventions, d'explications ? Nous procédons au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2012.148 SOCIAL : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE PONTOISE » RELATIVE AU SERVICE D'AIDE-MENAGERE A DOMICILE.**

Rapporteur : Mme Ginguene

**M. le Maire :** Demandes d'interventions ? Nous passons au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.149 SOCIAL : TARIFICATION DES PLATEAUX REPAS POUR L'ANNEE 2013.

Rapporteur : M. Caillaud

M. le Maire : Merci monsieur Caillaud, je pense qu'il n'y a pas d'intervention, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2012.150 SOCIAL : SUPPRESSION DU DISPOSITIF « PASS'LOCAL ».**

Rapporteur : M. Caillaud

**M. le Maire :** Madame Joachim, des précisions ?

**Mme Joachim :** Actuellement, on est dans l'impasse, mais je crois que toutes les communes sont dans le même cas. Donc, nous allons entamer une réflexion pour le début de janvier et nous vous en ferons part lors d'un prochain conseil municipal. Il est vrai qu'il y aura un mois où existera un flottement. Mais, si je peux me permettre de vous le rappeler, l'année dernière avec les tractations sur le dispositif transitoire du STIF, les cartes ont été délivrées au mois d'avril seulement. Je pense que dès fin janvier, début février, on pourra vous dire exactement ce qu'il en est et quel moyen on a trouvé pour perpétuer ce service social à la population.

**M. le Maire :** Merci pour ces précisions, d'autres demandes ? Madame Grosmaître.

**Mme Grosmaître :** Je n'aurais pas demandé de précision à madame Joachim puisque j'ai participé à la commission. Néanmoins, nous nous abstenons sur ce dossier parce que nous n'avons pas de précisions sur ce que vous allez proposer dans les mois à venir.

**Mme Joachim :** Je vous réponds madame Grosmaître, que la réflexion est en cours, mais il faut d'abord estimer et budgéter ces nouvelles mesures. C'est vrai qu'il va y avoir un vide en début d'année mais je rappelle que l'an dernier avec les modifications apportées par le STIF, les cartes n'ont été mises en vente qu'en avril. En février, nous devrions annoncer les nouvelles mesures.

**M. le Maire** : S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5, je vous remercie pour son adoption à la majorité.

**VOTE : A LA MAJORITE, 5 abstentions du groupe de l'opposition « Une Ambition pour Osny »**

~~~~~

2012.151 SOCIAL : RECONDUCTION DU DISPOSITIF ET DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'AIDE AU TRANSPORT DES SENIORS.

Rapporteur : M. Achite-Henni

M. Achite-Henni : Je profite que l'on parle des séniors, pour dire puisque les élus de l'opposition n'étaient pas présents, que le banquet des séniors a eu un vif succès. Nous avons reçu de nombreux messages de satisfaction et des compliments et je tenais à vous en faire part.

M. le Maire : Surtout lorsqu'ils sont nombreux, comme ils l'ont été. Revenons au projet de délibération, y a-t-il des demandes d'explications ? Monsieur Pinquet.

M. Pinquet : Oui, une petite précision, il faut savoir que le minibus va être remplacé par un véhicule aménagé pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire : Merci pour cette précision, monsieur Descamps.

M. Descamps : Oui rapidement. J'aurais aimé que l'opposition applaudisse des deux mains, le maintien des tarifs, puisqu'elle nous a assez souvent critiqués dans ce domaine.

M. le Maire : Merci monsieur Descamps pour cette seconde précision, donc nous allons procéder au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2012.152 SOCIAL : FIXATION DES LOYERS POUR LES LOGEMENTS D'URGENCE.**

Rapporteur : Mme Terefenko

**M. le Maire** : Merci madame Terefenko, des demandes d'explications ? D'interventions ? Nous procédons au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2012.153 CULTUREL : REGLEMENT DU SALON « NEW ART'ITUDE ».

Rapporteur : Mme Siepi

M. le Maire : Nous avons largement détaillé ce règlement lors de la commission culturelle, y a-t-il des compléments d'informations à apporter, mis à part l'anglicisme du nom ? Madame Mollard.

Mme Mollard Minangoy : Je m'étais excusée parce que pour des raisons familiales, je ne pouvais pas être présente, mais par contre, j'ai proposé ma candidature pour être membre du jury. J'aimerais savoir ce qu'il en a été, si cette candidature a été retenue ?

M. le Maire : Le jury n'a pas encore été constitué.

Mme Mollard Minangoy : J'avais dit à vos services que de toute façon on émettrait un avis favorable, c'est une très bonne chose et par ailleurs, c'est vrai que ça m'intéresserait de faire partie du jury.

M. le Maire : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour l'adoption de ce règlement à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de ce conseil municipal, cependant, avant de nous séparer, comme je vous l'avais annoncé à l'ouverture de la séance, nous proposerons une motion pour une desserte de Cergy par le RER A digne et fiable. Je vais laisser à monsieur Pinquet le soin de lire cette motion.



MOTION

2012.154 POUR UNE DESSERTTE DE CERGY PAR LE RER A DIGNE ET FIABLE.

Rapporteur : M. Pinquet

M. le Maire : Je pense que les événements relatés datent de l'été mais depuis, cela ne s'est guère amélioré. Il n'empêche qu'il y a eu des discussions qui ont eu lieu avec le STIF. Il semblerait que sur l'année prochaine, c'est encore un conditionnel, la ville de Cergy serait considérée en zone 4, et non plus en zone 5 comme elle l'est actuellement. Cela réduira le coût, mais cela ne changera pas la problématique. Ce ne sont encore que des hypothèses à l'étude mais qui semblent avancer. Néanmoins, je vous proposerai d'adopter cette motion. Monsieur Biseau.

M. Biseau : Une petite observation, peut-être serait-il judicieux dans cette délibération si nous l'acceptons, de préciser les mois par rapport aux dates.

M. le Maire : C'est une ouverture de constat, qui aujourd'hui n'est pas terminé. Merci pour cette remarque. Madame Defossez.

Mme Defossez : Avant d'expliquer notre vote, je voudrais juste répondre à monsieur Achite-Henni que je n'ai effectivement pas pu me rendre, à mon grand regret, au banquet des séniors. En revanche, j'ai beaucoup apprécié de pouvoir participer à la fête du Moulinard au Forum et à part madame Dardelet, je n'ai pas vu beaucoup d'élus de la majorité. En ce qui concerne la motion que vous nous proposez, je dois dire qu'elle nous a surpris. J'ai d'abord cru à une erreur de frappe en lisant qu'il était question des Cergyssois et non des Osnysois. Je me suis ensuite demandé pourquoi il n'était question que du RER A et non des lignes J et H de la SNCF, très utilisées par les Osnysois. Puis j'ai compris qu'en fait, le texte que vous nous proposez est très proche, pour ne pas dire un copié-collé des courriers que monsieur Sibieude, Conseiller Général et candidat déclaré aux élections municipales de Cergy, envoie depuis des semaines aux élus du canton. Les Cergyssois vont être ravis de savoir qu'ils sont aussi choyés

par les élus d'Osny. Si on lit bien votre motion, vous dénoncez une situation, certes très insatisfaisante, tout le monde le reconnaît et dont beaucoup subissent les désagréments, moi y compris d'ailleurs. Mais votre texte laisse penser que rien n'est fait, ce qui est inexact et vous le savez très bien puisque des démarches sont entreprises depuis longtemps par la CACP et son Président, et vous qui siégez, ou parmi vous, ceux qui siègent à la CACP le savent très bien, les documents sont régulièrement communiqués. Pour mémoire, et pour les collègues qui n'auraient pas été informés et pour m'en tenir simplement aux interventions récentes, le 31 octobre un courrier a été adressé au Président de la région par le Président de la CACP. Le Président de la CACP a rencontré le 5 novembre, Pierre Serne vice-président du Conseil Régional chargé des transports et des mobilités et il a rencontré Jean-Paul Huchon le 28 novembre. Un courrier a été adressé dans les mêmes dates au ministre en charge des transports. Suite à ces actions, les engagements ou actions suivantes ont été obtenus. L'étude des renforcements d'offres sur les lignes J et H au départ de Pontoise a été demandée par la région au STIF, et cela nous intéresse nous, Osnysois, au moins autant, sinon plus, que le RER A. Quant au schéma directeur du RER A, il est plus favorable à Cergy-Pontoise ; sont aujourd'hui programmés et les financements prévus, la rénovation de la gare de Cergy-Préfecture et l'augmentation de l'offre en soirée entre autre chose. Par ailleurs, en ce qui concerne la SNCF, et encore une fois grâce à l'action des élus de la CACP, Guillaume Pepy son président, a accepté de mettre la ligne A dans les lignes prioritaires, ce qui veut dire que la SNCF est maintenant traitée d'égal à égal avec la RATP vis-à-vis du STIF, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. A court terme, ont déjà été obtenus, des engagements fermes, qui permettront de libérer des sillons pour le RER A et d'offrir des correspondances pour d'autres dessertes, un effort sur la propreté du RER A qui est inscrite également au schéma directeur, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, un déploiement déjà effectif des nouvelles rames à deux étages qui ont une capacité plus importante et une plus grande régularité parce qu'il y a des conditions techniques qui sont meilleures et ce déploiement va être accéléré et une réforme de la gestion des situations perturbées avec une meilleure information des voyageurs. Sans parler des actions entreprises sur la problématique des transports en général qui ne se limitent pas au RER A, la question de l'A15, de la 104, etc... Vous ne dites rien dans cette motion de toutes les actions déjà menées et des améliorations déjà obtenues grâce à l'action des élus communautaires entre autres, qui ne restent pas inactifs comme le dit votre ami le conseiller général, qui lui, d'ailleurs, n'a aucune solution à proposer. C'est pourquoi, il est regrettable que vous traitiez de la sorte un sujet aussi important sur lequel effectivement, il fallait avoir une démarche objective et non partisane, ce qui n'est pas le cas. En proposant cette motion, vous cautionnez une tentative d'instrumentalisation du conseil municipal d'Osny, ce que nous dénonçons. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

M. le Maire : Je peux répondre très très rapidement, pour avoir vécu l'inconfort du RER A et aussi de la ligne J, spécialement celle de Gisors. Je pense que notre motion n'a qu'un seul objectif, c'est d'essayer de faire avancer les choses. Vous nous dites qu'elles avancent, j'en parlais tout à l'heure au sujet du changement éventuel de zone. Je pense que des motions telles que celles que je propose aujourd'hui à l'ensemble du conseil municipal sont faites pour aiguillonner et pour essayer de faire avancer un peu plus rapidement les choses, puisque pour le moment nous sommes à l'état de proposition. On verra lorsque les réalisations seront effectivement faites. C'est pour cela que je proposerai au conseil municipal d'adopter cette motion. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Lalmy.

M. Lalmy : Oui, monsieur le Maire, je partage assez largement les opinions de madame Defossez, mais pour ma part, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire : D'autres interventions ? Donc qui est pour cette motion ? Abstentions ? 5 abstentions, et monsieur Lalmy qui ne prend pas part au vote. Donc je vous remercie pour l'adoption de cette motion.

VOTE : A LA MAJORITE, 5 abstentions du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny », M. LALMY ne prend pas part au vote

~~~~~

**M. le Maire :** Nous avons, ce n'est plus une motion, c'est un vœu et je vais laisser la parole à madame Defossez.

**2012.155 IL FAUT SAUVER LE PROGRAMME EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS (PEAD)**

*Rapporteur : Mme Mollard-Minangoy*

**M. le Maire :** Des demandes d'interventions ? Je soumetts au vote ce vœu. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

Avant de nous quitter, je voudrais vous donner des informations sur un programme de construction que nous avons en projet, sur les lots Thornley II, c'est-à-dire en descendant de Hôtel de Ville sur la gauche en face d'Aqua Verde ( Thornley III). Vous savez que c'est un programme qui est évoqué depuis plusieurs années, je parle sous contrôle de monsieur Gourmelen, qui, à l'époque, a eu de nombreuses discussions avec différents promoteurs, et avec différents bailleurs. Aujourd'hui, il semblerait que nous arrivions non pas à une conclusion, mais à du concret pour réaliser ce projet. Ce projet porterait sur 132 logements dont 26 logements sociaux, pour répondre au nouveau pourcentage tel qu'il est fixé aujourd'hui, même un peu plus. Par contre, pour l'équilibre financier de ce projet, il serait nécessaire de faire une cession gratuite d'un terrain au Logement Francilien pour la construction des logements sociaux. Si nous actons cette cession gratuite, nous pourrions obtenir une subvention à de 50 % du prix du terrain au titre du FAU. Pour ce faire, il serait nécessaire de réunir une commission conjointe urbanisme / finances le 19 décembre, donc mercredi prochain, puis de réunir une séance exceptionnelle du conseil municipal samedi 22 au matin à 11H. Il y aurait deux délibérations, la cession à titre gratuit ou alors à l'euro symbolique de ce terrain au Logement Francilien, et la demande de subvention au titre du fonds d'aménagement urbain de l'Île de France. Nous sommes dans l'attente de l'estimation des terrains par les Domaines qui devrait nous parvenir mardi.

La convocation à la commission conjointe urbanisme / finances va partir demain matin, donc pour un conseil municipal exceptionnel le 22 décembre à 11H. C'est une commission conjointe urbanisme et finances, alors on essaiera de la réunir pour que tout le monde puisse venir, à 20H et non pas à 18H30. C'est quelque chose qui pour nous, nous semble très important, d'une part pour essayer de débloquer cette opération et puis aussi pour avoir une subvention qui pourrait être assez conséquente, dans la réalisation de cette opération qui serait un aboutissement du centre-ville.

Le conseil municipal doit se réunir avant la fin de l'année car le dossier doit être déposé auprès du FAU au titre de 2012. Je sais que la date n'est pas évidente en cette période de fête mais j'espère que vous pourrez être présents et que nous aurons le quorum. Si malgré les pouvoirs, nous ne l'atteignons pas, nous serions contraints de reconvoquer le conseil municipal dans les 3 jours pour le mercredi 26 décembre. A cette seconde séance, le quorum ne sera plus requis.

**M. Pinquet :** J'allais rajouter si monsieur le Maire me le permet, que nous sommes 33, le quorum est de 17. Il convient pour pouvoir délibérer que nous

soyons 17 physiquement présents, peu importe les procurations. Je pense que madame Defossez voulait proposer de voir qui serait là, c'est ça ?

**Monsieur Pinquet** compte les personnes qui seront présentes. A priori, le quorum devrait être atteint.

**M. le Maire** : Voilà, nous faisons ça un peu dans la précipitation mais il faut bien savoir que ce programme qui est à l'étude déjà depuis plusieurs années a mis pas mal de temps à se débloquer, compte-tenu de la crise financière et des difficultés de commercialisation. Il ne fera qu'un plus dans notre PLH, notre plan local de l'habitat dont parlait tout à l'heure monsieur Gourmelen. Nous respectons notre part de logements sociaux dans cette programmation-là, et il n'est viable que s'il y a cette cession. Nous pourrions envisager de faire la cession bien évidemment plus tard, mais pour l'obtention de subvention nous avons une dead line qui est la fin de l'année, donc ça serait dommage de perdre 40 ou 50 % de subvention par rapport à un prix des domaines. Nous aurions pu ajouter ce rapport sur table aujourd'hui, mais nous n'avons pas encore le prix des domaines et il nous faut aussi un courrier officiel du logement francilien.

**Mme Defossez** : La subvention porte sur la partie cédée c'est ça ?

**M. le Maire** : Oui, simplement sur la partie cédée gratuitement au logement francilien pour la réalisation de logements sociaux, le reste sera vendu au promoteur au prix des domaines. Et en retour, il y aura une négociation avec le logement francilien pour l'attribution de logements à la commune bien évidemment. Je compte sur vous, si nous ne sommes pas 17 le 22 à 11H du matin, nous serions contraints de nous revoir le lendemain de Noël, peut-être en comité restreint. J'en ai terminé pour ce soir. Bonne fêtes à ceux qui seront en vacances le 22 décembre.

Fait à Osny le 24 mai 2013,

Le Maire,



  
Jean-Michel LEVESQUE